

INFORMATION PRESSE

**Quelles sont les communes et les secteurs concernés
par la collecte des bacs le vendredi 1^{er} novembre ?**

La Métropole de Lyon assure la collecte des ordures ménagères (bacs gris) et la collecte sélective (bacs de tri) auprès des 610 000 foyers de son territoire.

Le vendredi 1^{er} novembre étant férié, la collecte des bacs de tri sera réalisée à l'identique d'un vendredi non-férié uniquement dans les communes suivantes :

- Lyon
- Bron
- Tassin la Demi-Lune
- Vaulx-en-Velin
- Villeurbanne

Sur les autres communes la collecte des bacs gris ou de tri ne sera pas effectuée : les Grands Lyonnais devront présenter leur bac lors du prochain jour de collecte.

Toutes les informations sur les jours et les zones de collecte sont à retrouver sur [grandlyon.com](https://www.grandlyon.com)